

La charte  
Luxembourg 2010

# La charte Luxembourg 2010



## TABLE DES MATIÈRES

## LA CHARTE LUXEMBOURG 2010

1. le projet de territoire .....	3
2. le territoire .....	4
3. la charte .....	5
nature et fonction .....	4
articles .....	4
axes stratégiques majeurs .....	4

## ANNEXES

1. Exemples de projets fédérateurs .....	2
2. Schéma de fonctionnement .....	6





UN PROJET DE TERRITOIRE

## UN PROJET DE TERRITOIRE

Luxembourg 2010 est avant tout un processus dynamique, progressif, qui allie dimension prospective et dimension stratégique, souci d'analyse et souci d'action.

Cette démarche est née de la volonté commune de l'ensemble des forces vives du Luxembourg de réfléchir au développement du territoire et d'agir, en impliquant les acteurs du développement et en associant les habitants.

Différentes étapes, rencontres, documents, expertises ont jalonné ce processus. Ils lui confèrent son identité, son originalité, son intelligence et sa légitimité.

Luxembourg 2010 est progressivement passé de l'idée d'un schéma de développement de l'espace provincial à la réalité d'un projet de territoire dont les ambitions fondamentales sont :

- l'expression partagée d'un futur désiré et possible à l'horizon 2010 ;
- le souci de la durabilité du développement ;
- l'inscription dans une perspective wallonne, belge, transfrontalière et européenne ;
- la mobilisation des acteurs du territoire et leur organisation en réseau ;
- la définition d'axes stratégiques majeurs, d'un cadre de référence, d'une procédure de mise en action ;
- la génération et le soutien de projets.

La vision du territoire à l'horizon 2010, cet idéal à atteindre, est décrite dans un document de référence intitulé " Quatre Regards pour une vision ".

Luxembourg 2010, c'est le refus d'une pétrification du territoire, de son confinement dans le passé, dans des activités traditionnelles figées, dans une image d'Epinal dévalorisante, ou encore dans des fonctions limitées.

Au contraire, Luxembourg 2010, c'est la volonté et le projet de mettre le territoire en mouvement vers un futur désiré et réalisable. Fondée sur le consensus et l'engagement volontaire, cette démarche ne se confond nullement avec une mise au " garde à vous " des acteurs du développement, ou avec une tentative de planification, ou avec un projet global de société. Luxembourg 2010 ne se substitue pas aux projets ou acteurs existants.



## LE TERRITOIRE

### LE TERRITOIRE

Le territoire de la province, sur lequel s'inscrit et que sert Luxembourg 2010, n'est ni neutre, ni standardisé.

D'une part, il est confronté aux mêmes réalités et évolutions que la plupart des zones rurales :

- une densité de population faible ;
- des villes rares, petites, mais globalement bien réparties sur le territoire ;
- des centres de décision externes ;
- un poids politique faible ;
- des secteurs primaires en crise ;
- des services d'intérêt général en recul ;
- une mobilité difficile ;
- une dimension touristique affirmée ;
- des entreprises majoritairement de petite taille ;
- une relative virginité industrielle ;
- des opérateurs peu nombreux, mais connus et qui se connaissent ;

D'autre part, il offre des spécificités marquantes :

- une population jeune ;
- un solde migratoire positif ;
- de nouveaux profils d'habitants ;
- une forte identification des habitants à l'espace territorial ;
- une " diaspora " attentive et concernée ;
- une participation à des dynamiques régionale (Grande Région) et transfrontalière (Grand Duché de Luxembourg) ;
- une position géographique intéressante, générant flux et échanges ;
- une image connue, mais ambiguë ;
- un pouvoir démocratique et une capacité fiscale ;
- une tradition de consensus politique et social ;
- la présence d'un département universitaire ;
- une précédente phase de développement qui l'a doté efficacement en infrastructures.

Ces considérations ne sont pas exhaustives, partant n'ont pas valeur de diagnostic du territoire. Mais elles émanent du travail de consultation des acteurs du territoire.

Ce territoire a beaucoup évolué dans les précédentes décennies et continue d'évoluer. C'est sur cette dynamique positive que se greffe Luxembourg 2010.

Par conséquent, à cette identité particulière doivent correspondre des objectifs de développement et un avenir idoines.





## LA CHARTE

## 1. SA NATURE ET SA FONCTION

Une charte est un répertoire de règles fondamentales, de valeur essentiellement morale, relatives à un domaine particulier, au service d'un objectif élevé, que les signataires s'engagent à respecter dans leurs actions.

Dans cet esprit, la charte Luxembourg 2010 énonce les valeurs et comportements qui doivent irriguer la démarche et les projets qui s'y inscriront.

Elle inspire et oriente la démarche tout au long de son existence, dans toutes ses dimensions. C'est pourquoi elle est volontairement brève et concentrée sur des objectifs généraux, des comportements et des valeurs.

L'engagement sur des objectifs chiffrés relève d'un autre document, à construire avec les acteurs du territoire organisés en réseau, intitulé " Contrat d'Action ".

C'est évidemment aux acteurs de développement qu'il est demandé de la mettre en oeuvre, librement. Mais les habitants du territoire, à titre individuel, sont également invités à s'en saisir et à la faire vivre au quotidien.

Elle n'est, ni ne se veut contraignante. L'opérateur, l'individu qui s'engage à l'appliquer le signifie officiellement en la signant. Il est souhaité qu'il précise comment cela se traduira dans son activité et ses projets. Les articles de cette charte sont issus du travail de consultation, d'analyse et de restitution mené conjointement depuis 2001 par le Comité de Pilotage et l'Equipe Technique de Luxembourg 2010.

A l'instar de la démarche qu'elle accompagne, elle se veut amendable. Attentif aux évolutions du territoire, à l'émergence de nouveaux besoins, moyens ou perspectives, aux contributions des uns et des autres, le Comité de Pilotage est chargé d'orchestrer une procédure d'évaluation annuelle de la Charte et, le cas échéant, de faire procéder à son adaptation.

## 2. SES ENGAGEMENTS

### 2.1 SUR DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

*Par la charte, le signataire s'engage à oeuvrer, pour le territoire, dans ses activités et projets, au sein de sa propre structure, dans les lieux de réflexion et de décision qu'il fréquente ;*

- à l'amplification de la volonté de participer à une communauté de personnes,
  - qui soit attentive aux évolutions du monde et soucieuse de l'existence de ses voisins,
  - qui partagent des valeurs communes vivantes, conjuguant référence au passé (authenticité) et inscription dans l'avenir (modernité) ;
- au choix d'un développement durable, intégré, équilibré – entre rural et urbain, entre industrie et environnement, entre parties du territoire –, animé par la culture, l'économie, la participation, porté par des opérateurs et porteurs de projet organisés en réseau ;
- au choix d'un développement qui favorise un progrès de la cohésion sociale, du bien-être de toutes les catégories d'habitants, de la formation générale, de l'offre d'emploi ;
- au choix d'un développement qui offre aux Luxembourgeois, jeunes et moins jeunes, la possibilité de poursuivre un projet de vie de valeur dans leur territoire ;
- à un développement dont la dynamique déborde les frontières et devienne moteur à l'échelle de la Région et de la Grande Région.

### 2.2 SUR DES VALEURS PARTICULIÈRES À RESPECTER

Elles existent sur le territoire, participent à son identité et à sa qualité ; elles forment un socle auquel arrimer le développement voulu.

*le signataire s'engage à respecter et défendre, pour le territoire, dans ses activités et projets, au sein de sa propre structure, dans les lieux de réflexion et de décision qu'il fréquente :*

- le cadre et la qualité de vie,
- le patrimoine riche, varié, partout présent,
- la cohésion et la solidarité ouverte envers tous les habitants du territoire,
- le lien social et la sociabilité,
- la proximité, le souci de la personne,
- l'équité dans l'accès aux services d'intérêt général (S.I.G.),
- les spécificités des différentes régions constitutives du territoire.

### 2.3 SUR DES COMPORTEMENTS À CULTIVER

Ces comportements existent parfois déjà, mais n'ont pas suffisamment été considérés comme des moyens ou des chances de développement.

***Le signataire s'engage à adopter et favoriser les comportements suivants, pour le territoire, dans ses activités et projets, au sein de sa propre structure, dans les lieux de réflexion et de décision qu'il fréquente :***

- la défense d'un intérêt collectif, dans le respect des missions et prérogatives de chacun ;
- un travail en réseau organisé, fait de concertations et partenariats entre opérateurs, entre communes, entre niveaux de pouvoirs, fait de coopérations inter-régionales et transfrontalières, à la fois pour parvenir à définir un éventail de stratégies d'action variées et adaptées aux projets, domaines et régions, et pour constituer une masse critique incontournable auprès de décideurs et opérateurs extérieurs ;
- un esprit d'ouverture à la nouveauté, à l'innovation, à la différence, à l'intégration des nouveaux habitants et des différentes catégories de population ;
- un esprit d'équité entre les différentes parties du territoire, entre les différentes catégories de citoyens ;
- un esprit d'attention à l'avenir, de partage d'informations, qui permette d'anticiper des évolutions, au bénéfice de tous les secteurs et acteurs ;
- un effort de créativité qui permette, entre autres choses, de profiter du transit des produits et richesses par notre territoire et conduisent à la création de nouveaux types d'activités et de métiers ;
- un soutien à l'organisation des instances politiques légitimes du territoire pour qu'elles incarnent et portent ensemble les valeurs de la charte et les projets qu'elle inspire, sur le territoire et au-delà ;
- une participation active de tous au développement et à la promotion du territoire ;
- un recours systématique à l'évaluation dans les initiatives et projets auxquels il participe.

### 3. LES AXES STRATÉGIQUES MAJEURS

Ces axes stratégiques constituent les points majeurs de cristallisation des besoins et perspectives d'un développement désiré du territoire à l'horizon 2010.

Leur détermination est issue des phases de consultation des acteurs, analyse par l'Equipe technique et le Comité de pilotage, restitution aux élus. Elle prend en compte les spécificités et noeuds de développement du territoire, mis en évidence dans les quatre Regards, en particulier les conséquences de la faible densité de population, les questions et problèmes qui se posent aux jeunes en milieu rural et le difficile équilibre à atteindre entre respect de l'authenticité et inscription dans la modernité.

C'est autour de ces axes que les acteurs du développement sont invités à s'organiser en réseau d'intelligence et d'action. Le travail du réseau constitué autour de chaque axe doit concourir à la réalisation de la vision Luxembourg 2010 et à la réalisation des objectifs généraux de la charte. Les comportements et valeurs énoncés dans la Charte doivent inspirer la définition des objectifs particuliers et de la méthode de travail.

La liste des axes dont la mise en chantier est ici proposée ne prétend évidemment pas à l'exhaustivité. Elle n'est pas non plus figée. Périodiquement, la liste et la description des axes stratégiques seront actualisées, afin d'intégrer les évolutions du territoire, les résultats – succès comme échecs - des actions entreprises, les analyses et propositions des acteurs du réseau. Ces axes ne sont pas non plus étanches entre eux : chacun se nourrit des progrès des autres.

Par la Charte, le signataire s'engage à participer activement, dans la mesure de ses moyens et en fonction de ses activités et projets, au travail de réflexion, définition des objectifs et actions, réalisation des actions, dans un ou plusieurs des axes stratégiques suivants :

#### 3.1 INNOVATION, ENSEIGNEMENT, RECHERCHE, MAÎTRISE DES LANGUES ÉTRANGÈRES

- faire émerger une conscience, un intérêt, un souci pour les secteurs de l'innovation et de la recherche, vecteurs de développement ;
  - en considérant que ces secteurs se ne confondent pas exclusivement avec les plus pointus ou audacieux des progrès technologiques ;
  - en s'inspirant, sans les copier, de réalisations entreprises hors territoire ;
  - en considérant que l'avenir est aussi inscrit dans les activités traditionnelles ;
- faire partager cette attitude par les entreprises, les écoles secondaires et supérieures, l'université, les jeunes ;
- pour faire naître des initiatives, des pratiques et des projets novateurs,
  - appropriés au caractère du territoire, répondant à ses besoins, respectant et utilisant ses ressources ;
  - destinés à soutenir le développement du territoire et le bien-être de ses habitants ;
  - amenant les jeunes à considérer que le territoire leur offre la perspective et les moyens d'y mener projets et carrière intéressants.

### 3.2 SERVICES À LA POPULATION

- rechercher des solutions innovantes pour répondre aux besoins spécifiques des personnes habitant un territoire caractérisé par sa faible densité de population et l'éloignement des pôles urbains ;
- entre autres par des initiatives et des partenariats innovants, par l'adaptation et la création d'infrastructures et d'équipements collectifs, par la reconnaissance et le renforcement des réseaux de solidarité.

**Cet objectif s'étudie et se réalise au travers de trois dimensions qui s'épaulent et s'entrecroisent pour former un tout.**

#### VIE CULTURELLE

- considérer la culture comme un facteur majeur de développement et, à travers elle, donner à voir une autre facette, multicolore, contemporaine et originale, du territoire.
- mieux connaître les acteurs, les réseaux et projets culturels, quels que soient leur nature, leur taille, leur ambition, et oeuvrer à un effort coordonné de diffusion, de promotion, d'animation de ces projets, ainsi que de maintien ou élévation de leur qualité, au profit des habitants et des visiteurs du territoire;
- organiser le soutien des initiatives naissantes afin que chacun puisse devenir, s'il le souhaite, dans la mesure de ses moyens et de son envie, acteur de culture ;

#### VIE SOCIALE

- répondre de manière équitable, durable, préventive aux besoins et problèmes d'accueil de la petite enfance, de santé et services de santé, de pratique du sport, d'accès aux services d'intérêt général, de prise en charge et intégration des handicapés, de logement, de pauvreté...

#### MOBILITÉ ET SÉCURITÉ

- d'une part rechercher des solutions nouvelles, pragmatiques et souples, aux besoins et problèmes de la mobilité afin de permettre à chacun de participer à la vie sociale et culturelle qu'il souhaite, d'accéder aux services à la population, de mener un projet professionnel.
- d'autre part réduire le nombre d'accidents sur nos routes en ciblant d'abord les jeunes, par un effort de sécurisation, mais également de sensibilisation et de responsabilisation des jeunes, dans le choix de leurs activités et la manière de les vivre.

### 3.3 ECO-RÉGION EN DÉVELOPPEMENT

- donner à l'exploitation des ressources naturelles (pierre, eau, forêt, terre) et aux activités traditionnelles (agriculture, sylviculture, exploitation de la pierre) un sens renouvelé dans le développement du territoire et un avenir économique, social et culturel.

- en considérant que les activités traditionnelles peuvent se révéler vecteurs d'innovation, de progrès et de richesse, partant doivent être partie prenante et vivante d'un développement conjuguant authenticité et modernité ;
- en inventant de nouveaux équilibres entre leur exploitation et leur préservation ;
- en développant de nouvelles vocations, formes d'usage et de rentabilisation de ces ressources, privilégiant une qualité certifiée ;
- en inventant et déployant de nouvelles fonctions pour ces activités, en lien avec l'évolution des attentes et besoins de la population et de la société ;
- en considérant que ces secteurs en mutation peuvent constituer un nouveau pôle d'emploi pour les jeunes du territoire ;
- en considérant le rôle positif majeur que ces secteurs peuvent jouer dans les programmes wallons, européens, mondiaux de préservation de l'environnement.

### 3.4 L'IMAGE AVIVÉE D'UN TERRITOIRE MULTIPLE

- composer, décliner et diffuser une image contemporaine, véridique du territoire

- qui prenne en compte l'évolution du territoire et rende compte de la diversité vivante des activités, des projets, des paysages et de la population qu'il héberge ;
- qui articule souci de vérité et nécessité de marketing et offre un support crédible et légitime de promotion des acteurs - entreprises, associations, institutions -, mais aussi des services, projets, produits du territoire ;
- qui rompe avec une représentation éculée et dévalorisante, ou unidimensionnelle, du territoire ;
- qui s'adresse aux habitants et aux visiteurs du territoire ;
- qui soit adoptée et propagée par l'ensemble des habitants et acteurs du territoire, en particulier par les jeunes.

Luxembourg 2010 a pour volonté et méthode l'organisation des acteurs de développement autour de chacun des axes stratégiques pré-cités pour élaborer des objectifs chiffrés, définir des actions.

Cette ambition ne peut aboutir que si le réseau des acteurs lui-même fait l'objet d'un travail de structuration et d'animation soigneux, soutenu par des objectifs, des actions, des engagements soumis à évaluation et à révision régulières.

Ce travail d'animation et de structuration ne sera pertinent et efficace que s'il se construit et se partage avec les acteurs du réseau.

C'est pourquoi Luxembourg 2010 pose comme axe stratégique à part entière, malgré son caractère transversal singulier :

### 3.5 LE RÉSEAU ET SES OUTILS AU SERVICE DES ACTEURS DU RÉSEAU

- construire un réseau d'intelligence et d'action, en vue de réaliser les objectifs Luxembourg 2010 ;
- en définir des règles de fonctionnement souples, légères, mais efficaces ;
- en tenant compte de l'existant, élaborer les outils nécessaires aux membres du réseau pour mener à bien leurs projets, dans et hors cadre Luxembourg 2010 :
  - cellule de veille et de prospective ;
  - observatoire statistique et analytique du territoire ;
  - réalisation et partage de bases de données particulières ;
  - coordination de la négociation avec les administrations, wallonne et européenne ;
  - élaboration de stratégies et de schémas de financement des projets, souples et efficaces.

### 3.6 LES JEUNES EN POINT DE MIRE

Un public particulier doit être à la fois associé et pris en compte dans le travail de définition des objectifs et des actions relatifs à chaque axe : les jeunes.

Innovation, recherche, enseignement, maîtrise des langues étrangères ; vie sociale, vie culturelle, mobilité et sécurité ; redéploiement des activités traditionnelles ; redéfinition de l'image du territoire : tous ces thèmes les concernent, les impliquent directement.

Il est primordial de considérer les jeunes comme des architectes et des acteurs du développement du territoire, non comme de simples bénéficiaires ou consommateurs des dimensions les plus rassurantes, confortables ou amusantes de ce développement.

Leur liberté, leur vision du monde, leurs aspirations doivent trouver dans le territoire un espace de pleine expression et d'épanouissement. Mais elles doivent d'abord être exprimées, comprises et discutées. Ce dialogue, cet effort d'ajustement entre jeunesse et territoire forment le cœur de chacun des axes stratégiques, actuels et à venir, de Luxembourg 2010.

